

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2010

Convocation du 12 février 2010 :

L'ordre du jour :

- **Aide séisme Haïti**
 - **Désaffectation définitive d'un logement à l'école élémentaire**
 - Avis du Préfet
 - **Emprunt amélioration voirie.**
 - Programme 2010
 - **Convention Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**
 - **Informations et questions diverses**
-

L'an deux mil dix, le dix neuf février 2010 à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bussac-Forêt assemblé en session ordinaire sous la présidence de Mme MATTIAZZO Lise, Maire

Présents : Mme MATTIAZZO, M. RABEYRIN, M. NAUD, Mme LEON, Mme LABOUBEE, Mme REDHEUIL, M. BOURGEIX, M. COUREAU M. LOIZILLON

Absents excusés : Mr DEFAYE ayant donné pouvoir à Mme MATTIAZZO.
Mr DUPUY ayant donné pouvoir à Mr COUREAU.

Secrétaire de séance : Mme LEON Isabelle

Adoption du Procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2010

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, une rectification est apportée : Mr LOIZILLON est ajouté parmi les membres présents :

Le Procès verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

I- Aide séisme Haïti

Mme le maire rappelle au Conseil Municipal le terrible séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier dernier et propose qu'une aide soit versée sur un fonds de concours ouvert par le Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

➤ **Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide d'accorder une aide de 500 euros.**

II- Désaffectation logement des instituteurs : 13 avenue de la gare

Mme le maire informe les membres du Conseil Municipal que le logement 13, avenue de la gare sis dans l'enceinte de l'école élémentaire de Bussac-Forêt est habituellement réservé à une occupation par les instituteurs. Hors ce logement est vacant et peut faire l'objet d'une location à une tierce personne. Celui ci dispose d'une entrée indépendante de l'école par l'avenue de la gare et les accès dans la cour seront condamnés. Ainsi une désaffectation du logement est possible mais il convient de solliciter l'avis de Monsieur le Préfet.

➤ **Le conseil municipal à l'unanimité sollicite l'avis de Monsieur le Préfet concernant la désaffectation du logement des instituteurs 13 avenue de la gare situé dans l'enceinte de l'école élémentaire.**

III- Emprunt amélioration voirie.- Programme 2010

- Considérant que le Conseil Général a reconduit pour 2010 son programme d'amélioration de la voirie communale.
- Considérant que les communes peuvent bénéficier d'une subvention départementale de 25% en annuités pour la réalisation de travaux d'entretien ou de construction de voiries communales.
- Vu le programme d'amélioration de la voirie communale décidé par le Conseil Général de la Charente Maritime.
- Vu les travaux liés à la réfection de la voirie communale de Bussac-foret programmés pour 2010. (Rue Pierre Martin et Résidence Clémenceau en partie).

➤Le Conseil municipal à l'unanimité décide

- d'inscrire** la commune de Bussac foret au programme d'amélioration de la voirie communale 2010 avec un emprunt voirie subventionné d'un montant de **10 000 Euros**.

IV- Convention Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le décret N°2005-324 du 07 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- La date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission.
- La nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique.
- Les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission.
- La possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Madame le Maire donne ensuite lecture du projet de convention proposé par les services préfectoraux à établir.

➤ Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve** la mise en place de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.
- Approuve** les termes du projet de la convention telle qu'annexée à la présente délibération.
- Charge** Madame le Maire de signer la dite convention à passer entre la commune de Bussac-Forêt et le Préfet de Charente-Maritime.

VI- Informations et questions diverses

Mme la Maire :

- Informe que Mr BOSLE Antoine qui bénéficiait d'un contrat Unique Embauche a donné sa démission à la date du 15 février 2010.
- Distribue le planning d'inscription pour la tenue du bureau pour les élections régionales.
- Rapporte les propositions de la Société TOTALGAZ pour l'implantation d'une citerne à la salle des fêtes (Cf réunion du 22 janvier 2010) :
 - mise en place gratuite d'une citerne de 500 litres, location annuelle gratuite, participation par Totalgaz aux frais de clôture obligatoire de 800 euros. L'implantation serait faite sur la plateforme existante où sont stockés les containers de tri sélectif.
- La mise en souterrain serait plus onéreuse. Après discussion, ce projet est ajourné en attente d'une décision sur l'évolution globale du devenir de la salle des fêtes.(équipement de la cuisine en tout électrique.
- Présente le projet d'aménagement du jardin du Ri transmis par le cabinet d'architecte :
 - ↳des modifications sont apportées : suppression de l'aire de jeu en bordure de route, gravillons sur l'entrée de l'annexe de la chasse. Aménagement autour de la fontaine à revoir.

- Mr Rabeyrin Jean Pierre présente
 - le devis de l'ESAT de Montlieu la Garde pour l'entretien annuel des espaces verts : 12 851.26 euros.
 - le devis de la Société CIC pour les produits phytosanitaires pour l'année 2010: 5 413.91 TTC euros.
 - les devis pour la fourniture du sable pour les terrains de foot ; seule la Société SIBELCO propose le produit adapté. Sablage sur trois terrains : 3381.69 TTC. Il précise que le sablage sera réalisé en une seule fois fin juin à l'issue des rencontres sportives.
- ↳ Les commandes seront faites rapidement car la fertilisation doit débuter en mars. De plus, l'achat d'un nouvel épandeur doit être envisagé.
Mme le maire informe que lors de sa rencontre avec le délégué de la ligue, celui-ci lui a proposé la visite d'un technicien des terrains de foot pour un diagnostic gratuit.
- les devis pour le fleurissement annuel sont en cours de réalisation.
- Mr Bourgeix :
 - demande des informations sur le suivi du devis pour l'installation d'un insert au logement 10 avenue de la gare.
 - ↳ il convient de reprendre ce dossier pour le budget 2010.
- Mme Léon :
 - propose l'acquisition de deux chariots d'entretien pour les agents techniques.
- Mme Laboubee :
 - signale la disparition de panneaux de signalisation verticale sur le secteur de Lugéras.
 - ↳ un état des lieux sera fait par les agents des services techniques.
- Mr Naud:
 - donne le compte rendu des travaux place du Champ foire. Les menuiseries alu anthracite ont été posées cette semaine. Quant aux travaux du stade, ERDF doit fixer prochainement la date d'intervention pour le déplacement de la ligne.
- Mme le Maire:
 - informe que les travaux de réhabilitation des réseaux assainissement et eau potable de la Résidence Clémenceau seront financés par le Syndicat des eaux de Charente Maritime. La commune prendra en charge le financement du réseau d'eau pluviale. Les travaux seront faits en même temps ce qui permettra de réduire les coûts de cette réhabilitation.
 - dresse le bilan de l'assemblée générale du Comité des fêtes. Le bureau ne démissionne pas momentanément. La commune assurera une aide matérielle pour la gestion de la fête locale.

Prochaines commissions :

- Animation : jeudi 25 février 2010 à 18h00
- Bâtiments : mardi 09 mars 2010 à 18h00
- Environnement développement durable : mercredi 10 mars 2010 à 18h00
- Finances : vendredi 12 mars à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 20h15

Le présent compte rendu sera visé par la secrétaire de séance.

Mme le Maire
Lise MATTIAZZO

La secrétaire de séance
Mme Isabelle LEON